

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU PÔLE MINISTÉRIEL MTECT-MTE-MER

et de ses établissements publics

Pour le service public, pour nos conditions de travail et nos salaires du 1er au 8 décembre votons CGT



Vos représentants CGT au CSA Ministériel auront à traiter des questions relatives à nos droits collectifs, à nos conditions de travail, de santé et de sécurité au travail :

- Les budgets de nos ministères subventionnent largement avec peu de contrôles une économie de marché qui dégage des profits colossaux.
- Par exemple, les fournisseurs d'énergie profitent de milliards pour assurer l'isolation des passoires thermiques. Avec quels résultats ? 2 500 réalisations pour un objectif de 8 000 par an!

- ☑ Organisation et fonctionnement des services
- Orientations relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences
- Mandicap
- Action sociale
- Protection sociale complémentaire (mutuelle)
- ☑ Bilan social
- ☑ Carrière et mobilité (Lignes Directrices de Gestion)
- Régime indemnitaire
- Sécurité et Conditions de travail



La CGT revendique une réorientation des budgets, pour donner des moyens humains, de fonctionnement et d'investissement aux ministères, afin de mettre en œuvre une politique efficace en matière de transition écologique et énergétique, de lutte contre le dérèglement climatique, de préservation de la ressource et de la biodiversité terrestre et marine, de mobilités, d'aménagement du territoire, de logement ...



Organisation et fonctionnement des services

La CGT revendique une organisation et un pilotage de nos ministères :

- avec une chaîne allant de l'administration centrale jusqu'au « dernier kilomètre », incluant le retour des DDT-M dans le pôle ministériel pour les agents et les missions MTECT-MTE-Mer
- par une réelle tutelle sur les Etablissements publics qui exercent leurs missions pour le compte de nos ministères.
- avec la fin des restructurations perpétuelles et de la main-mise du ministère de l'Intérieur.

Nous disons stop au désengagement de l'État, notamment dans le cadre de lois de décentralisation, dont la dernière en date, la loi 3DS, pour laquelle nous demandons son abrogation : l'État transférant surtout la pénurie dans les domaines des infrastructures de transports, du logement et de l'environnement.



Orientations relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences

La CGT revendique une augmentation, sur 5 ans, des recrutements d'agents sous statuts pour revenir sur les 20 000 postes supprimés depuis 20 ans, afin de diminuer les surcharges de travail, le stress, les burn-out ... et assurer la continuité du service public. Une planification de l'évolution des compétences est nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux et besoins.

La CGT revendique également la mise en œuvre d'un plan de titularisation et de résorption de l'emploi précaire pour l'ensemble des agents concernés ; titularisation des contractuels au statut moins protecteur et aux rémunérations plus faibles.

À travail égal, salaire égal!



Égalité professionnelle femmes / hommes

La CGT se bat pour la mise en œuvre effective des mesures du protocole égalité professionnelle femmes/hommes qu'elle a signé, prolongé jusque fin 2023, car dans les faits, des disparités demeurent et l'administrative avance au ralenti! **Nous avons obtenu** que les jeunes parents bénéficient déjà de l'expérimentation de la semaine de 4 jours.

Des actions de formation pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles ont été déployées sous l'impulsion de la CGT. Pour que chacune et chacun puisse à la fois s'épanouir dans sa vie professionnelle et personnelle, nous devons poursuivre notre action, particulièrement pour obtenir la fin des écarts de rémunérations.



Handicap









La CGT a signé le protocole handicap, après avoir obtenu une évolution des droits pour les travailleurs en situation de handicap (réduction des discriminations, évolutions de carrière et des conditions de travail). Même si le ministère se réjouit de respecter largement le taux d'emploi de ces travailleurs, la CGT sera très vigilante dans l'application et le suivi de ce protocole, et de la convention avec le FIPHFP.



Action sociale

Le droit statutaire à l'action sociale doit être préservé et renforcé et doit être indépendant des discussions salariales. Trop souvent l'administration l'utilise comme un palliatif, par exemple lors de restructurations.

La CGT revendique une action sociale alliant des prestations individuelles et collectives de haut niveau (pôle ministériel et fonction publique) et une réponse de proximité aux besoins des agents actifs et retraités, qui permette une amélioration de la vie quotidienne et une ouverture à la culture.

La CGT préside le CCAS (comité central d'action sociale) du pôle ministériel et exige le maintien d'un CLAS dans chaque service doté d'un CSA local, au sein du pôle ministériel et dans chaque DDT-M.

La CGT a obtenu l'amélioration des subventions de restauration collective et la mise en place d'un prêt d'amélioration de l'habitat. Elle continuera à exiger des prestations nouvelles pour la garde des enfants notamment,

et pour un véritable accès aux droits par l'information, pour tous, actifs comme retraités (chèques-vacances, logement, restauration, vacances, handicap, secours, culture ...).

Nous revendiquons une action sociale inscrite dans la vie professionnelle de tous les agents, avec un financement à hauteur de 3 % de la masse salariale des actifs et des pensions.

Pour le CGCV (comité de gestion des centres de vacances), association ministérielle dont la CGT est co-administratrice depuis plus de 70 ans, nous portons l'ambition d'un projet éducatif ayant des dimensions d'émancipation et de prise en compte de solidarité et de l'environnement, pour des vacances "géniales" pour nos enfants.





Protection sociale complémentaire (mutuelle)

En 2018 la CGT n'a pas signé l'accord sur la protection sociale complémentaire qui prévoyait moins d'1 euro par an et par agent. Nous vous avons consulté pour savoir ce que vous souhaitiez et nous avons œuvré en interministériel pour améliorer la prise en charge de votre complémentaire santé.

La CGT a signé cette année, après avoir obtenu une prise en charge transitoire de 15 € par mois, un accord interministériel, allant vers une prise en charge à 50 % d'un panier de soin, qui a été celui proposé par la CGT. Une négociation sera menée dès 2023 dans notre ministère avec la perspective d'améliorer cet accord (santé et prévoyance), l'objectif étant d'obtenir le plus haut niveau possible de financement par l'employeur, pour les agents actifs mais aussi pour les retraités et ayant-droits.



Bilan social

Chaque année, la CGT analyse le bilan social, pour mettre l'administration face à ses contradictions. Ces analyses ont par exemple, permis d'aider à la mise en œuvre de plan de requalification. La CGT compte bien poursuivre.



Carrière et mobilité

(Lignes Directrices de Gestion)

Avec la fin des prérogatives des CAP en matière de mobilité et de promotion, nous aurons dans la prochaine mandature, l'occasion de faire un bilan des LDG et d'exiger la correction de nombreux dysfonctionnements. Il faut plus de transparence, avec notamment un bilan annuel au niveau de chaque service, examiné au sein des CSA locaux.

Nous veillerons particulièrement aux potentielles discriminations, à l'égalité femme-homme, mais aussi aux disparités entre services.



Formation initiale et professionnelle

Avec la revendication de 20 000 recrutements, les besoins en formation sont gigantesques.

Aussi, chacun comprendra qu'il est nécessaire que le ministère conserve toutes ses écoles. C'est pourquoi la CGT se bat contre la fermeture de l'ENTE.

Le ministère possède un réseau de formation initiale et continue d'envergure, que d'autres nous envient.

Il faut le préserver et mieux le valoriser.



Régime indemnitaire

La CGT revendique l'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut. Cela permet d'augmenter les cotisations sociales, et donc de financer la sécurité sociale, notamment pour les droits et financement des retraites.

Par ailleurs, la CGT revendique l'abrogation de tout système de modulation de la rémunération au mérite. Enfin, les primes liées aux conditions d'exercices, aux risques, etc. doivent être revalorisées.

Sécurité et Conditions de travail

Une large partie des agent(e)s exercent des missions dangereuses et pénibles dans notre ministère : sur les routes, sur les voies navigables, dans les bases aériennes, dans le secteur maritime...

a CGT se bat continuellement pour améliorer la sécurité de ces agent(e)s, et alerte le ministère, particulièrement en cas d'accidents, toujours trop récurrents, pour faire évoluer les mesures de prévention et l'organisation du travail.

Pandémie

Le dernier mandat a été marqué par la crise COVID. La CGT a revendiqué dès le début, la prise en compte de ce risque dans nos organisations de travail. Nous avons contraint nos employeurs à mettre en place des mesures de prévention pour les agent(e)s confiné(e)s, ou ceux qui ont continué d'assurer des missions de terrain pendant la pandémie.

Médecins, psychologues du travail

La CGT revendique que nos services soient pourvus d'effectifs suffisants

d'acteurs de la prévention. On ne peut que déplorer la pénurie de médecins du travail et la faible présence de psychologues dans nos services. Nous revendiquons un plan de recrutement et une revalorisation de la grille salariale pour plus d'attractivité dans ces métiers.

Prévention des RPS

La baisse des effectifs et l'évolution de nos missions, contraint l'administration à réorganiser continuellement nos services. Ces réorganisations et changements de nos conditions de travail sont facteurs de risques psychosociaux (RPS).

La CGT revendique une prise en compte sérieuse de ce risque qui peut entraîner des dommages très graves sur la santé des agents. L'administration n'agit aujourd'hui que de façon curative sur ces risques. La CGT demande des moyens pour que dans chaque équipe, les agents puissent discuter et intervenir sur leur organisation du travail pour une prévention des RPS.

Télétravail - Droit à la déconnexion

Enfin, accentué par la crise COVID, le télétravail est devenu une organisation du travail largement déployée dans nos services. La CGT a signé le protocole « télétravail » qui garantit un cadre minimal pour les agents, surtout sur la comptabilisation du temps de travail.

Néanmoins, la CGT continuera à revendiquer de meilleures conditions de télétravail sur les plans matériel, organisationnel et financier.

La CGT s'attache aussi à obtenir un véritable droit effectif à la déconnexion, dans le cadre d'une négociation en cours.

La loi de la transformation de la fonction publique votée en 2019, dont la CGT demande l'abrogation, remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), par une instance unique, le Comité Social d'Administration (CSA).

Dans ce nouveau cadre, les élu(e)s CGT seront à vos côtés pour défendre les intérêts individuels de chacune et de chacun, ainsi que nos droits collectifs. Elles et ils seront à votre écoute pour construire, avec vous, des revendications à la hauteur des besoins.

En revanche, la CGT se refuse à accompagner la destruction des missions, des emplois et des services. Elle cherche en permanence à unir et rassembler les salariés et les citoyens, pour un mieux vivre ensemble.



Rémunération et temps de travail

Point d'indice : + 10% minimum, Intégration des primes, Refonte des grilles, 32 H par semaine

La CGT revendique:

- l'augmentation des salaires par une revalorisation de la valeur du point d'indice de 10% au minimum, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et son indexation sur les prix, avec un minimum de 2 000 euros par mois pour le premier échelon de la catégorie C,
- la reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires,
- l'intégration des primes dans le traitement,
- la réduction du temps de travail à 32 h, sans perte de salaire
- l'abrogation du jour de carence qui pénalise les malades par la suppression d'une journée de salaire!

Les retraites

Solidarité intergénérationnelle

La retraite est acquise lorsque nous sommes actifs. Une fois libérés du travail, nous en bénéficions selon le principe du système de répartition et de solidarité intergénérationnelle, que la CGT défend, car il est plus stable et sécuritaire que la capitalisation.

Progrès social

Au cours du dernier siècle le progrès social a permis de vivre mieux, en meilleure santé et plus longtemps. Le projet d'Emmanuel Macron d'allonger l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans est largement minoritaire dans notre pays. Près de 70% des citoyens le rejettent, et sont prêts à s'y opposer, convaincus que c'est une réforme injuste et injustifiée.

Départ à 60 ans, calcul sur les 6 derniers mois

La CGT défend le départ à la retraite à 60 ans, avec un taux de remplacement au minimum de 75% pour une carrière complète, et une pension en aucun cas inférieure au SMIC. Cela implique également de maintenir le calcul du montant de la pension sur l'indice détenu au cours des six derniers mois d'activité. La CGT revendique également la reconnaissance de la pénibilité.

Candidate-s au CSA Ministériel

Philippe GARCIA (ITPE)	.CEREMA
Isabelle ROBERT (SACDD)	.Adm. Centrale
Gaëtan SILENE (TSDD)	.DIRIF
Yves-Antoine CANDE (AAE)	.Adm. Centrale
Eric MONATE (IESSA)	.DGAC
Vincent VAUCLIN (Contractuel)	.OFB
Isabelle LEPLA (ITPE)	.CEREMA
Olivier MOUGEOT (ITPE)	.VNF
Philippe DEBAT (OPA)	.DIR Med.
Joan CHAUSSADE (PETPE)	.DIR CO
Nicolas MAYER (TSDD)	.DDTM 33
Benjamin BRIANT (OE)	.IGN
François GIROUX (TSM)	.Météo-France
Laurence RETHORE (AAE)	.DREAL Normandie
Nicole MONDOR (AAAE)	.DEAL Martinique
Cécile DELIOT (AAE)	.DREAL AuRA
Bastien SIMONNET (TSDD)	.DIRM SA
Sarah CLIMENT (AAAC)	.DGAC
Guillaume PACAUD (PETPE)	.DIRO
Florian QUIGUER (OPA)	.DIRM NAMO
Vincent MALON (TSDD)	.DIR MC
Nadia BAZRI (AAE)	.VNF DT SO
Emeline ROUSSELLE (TSEEAC)	.DGAC
Idelma COLLYMORE (AAE)	.DDT 95
Philippe SAID (PETPE)	.VNF
Nathalie JEANDOT (ICNA)	.DGAC
TATOT Fabienne (ITPE)	.Adm. Centrale
Marion GAUDON (TG IGN)	.IGN
Bruno PIEL (ITPE)	.CEREMA
Michaël ROUX (TSDD)	.DIR Med.



Du 1^{er} au 8 décembre 2022 : 1 seul tour, 1 seul vote Le vote CGT votre meilleur atout !

Pour vous donner les moyens de défendre vos droits, vos intérêts, que vous soyez agent titulaire ou contractuel, de gagner sur nos revendications et de peser pour un meilleur Service public